

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DE PEYRAT DE BELLAC DU 15 FEVRIER 2016**

Création d'un emploi permanent à temps complet : modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de créer un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps complet et de supprimer un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe. Il fixe le ratio d'avancement de grade toutes filières et tous grades à 100 %.

Avis sur le projet de la SARL GRAND PATURAL

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet de la SARL GRAND PATURAL qui consiste à la construction d'un bâtiment pour l'engraissement de 960 places de porcelets.

Demande de mise à disposition gracieuse du foyer-club

Le Conseil Municipal décide d'accorder gracieusement le foyer-club au comité des Fêtes le 24 avril 2016 à l'occasion du marché de printemps.

Demande d'utilisation du local 7 rue de la Colline

Le Conseil Municipal décide de mettre à disposition gracieusement au comité des Fêtes, le local situé 7 rue de la Colline, afin de stocker leur matériel.

Contrat d'entretien des équipements de cuisson du restaurant scolaire et du foyer-club

A l'unanimité, le Conseil Municipal retient la proposition de TOUT POUR LE FROID- LIMOGES d'un montant de 399.60 € TTC soit 333.00 €HT concernant le contrat d'entretien pour les appareils de cuisson (gaz – four et friteuse) du restaurant scolaire et du foyer-club.

Demande de subventions

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2016 :

Shogun Karaté	200 €
AAPPMA de BELLAC (pêche)	200 €
Gymnastique Volontaire « Peyrat Forme »	250 €
Noussat Adhère	100 €
Art'Abesque	200 €
ACCA de PEYRAT DE BELLAC	450 €
Jour de Soie	200 €
Amicale de l'école des 2 Tilleuls	450 €
Vélo Nature	150 €
ANACR (résistants)	100 €
GVA (Mézières – Bellac)	70 €
Union des Aveugles	70 €
FNATH (accidentés du travail et handicapés)	70 €
AFM (myopathie)	70 €
Ligue contre le Cancer	70 €
Secours Populaire	70 €
Prévention routière	70 €
PEP (Pupilles de l'Enseignement Public)	30 €
Anciens Exploitants agricoles	15 €

Le Conseil Municipal refuse d'accorder des subventions à :

- AVIMED et Ass. Des Lieutenants de Louveterie

Madame le Maire soussignée constate que le compte-rendu sommaire de la séance du 15 février 2016 comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait le 20 février 2016 conformément aux prescriptions de l'article L2125-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le recueil des actes administratifs est consultable aux heures d'ouverture du secrétariat de la mairie.

Le Maire,
M. FREDAGUE-POUPON